

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1756

présenté par

M. Guinot, Mme Delannoy, Mme Ménaché, M. Limongi, Mme Ricourt Vaginay, Mme Blanc,
M. Golliot et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
